



VILLE DE
SAINTE-AGATHE-DES-MONTS
...ma vie, ma ville !

PROCÈS VERBAL – 16 DECEMBRE 2009

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

Le 17 décembre 2009

**CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 DECEMBRE 2009**

À une séance extraordinaire du Conseil d'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts, tenue dans la salle du conseil, située au 50, rue Saint-Joseph, le 16 décembre 2009 à dix-neuf heure trente (19h30), et suivant les formalités prescrites par cette corporation, à laquelle étaient présents:

Messieurs les conseillers: Michel Charrette, Sylvain Marinier, Grant MacKenzie, Yvan Chen, Jean- Léo Legault et Pierre Vérot, sous la présidence de son honneur le maire Denis Chalifoux.

Étaient également présents: monsieur Denis Savard, directeur général, monsieur Gilles Chamberland, trésorier et directeur des Services administratifs et madame Claude Laneuville, greffière-adjointe.

Étaient absents : monsieur Kenneth Hague, conseiller et madame la conseillère Lise Gaudreau-Régimbald.

Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu l'avis de convocation dans les délais requis.

MOT DE BIENVENUE DU MAIRE

ORDRE DU JOUR

1. Adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier de 2010 de l'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts
2. Adoption du programme triennal d'immobilisations pour l'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts - Exercices financiers - 2010-2011-2012
3. Adoption du règlement numéro 2010-AG-024 imposant des taxes, tarifs et compensations sur le territoire de l'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts pour l'année 2010
4. Période de questions portant exclusivement sur l'ordre du jour

AG2009-12-016

Adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier de 2010 de l'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts

ATTENDU QU'

en vertu de l'article 474 de la *Loi des Cités et Villes* et du décret 1059, du 9 novembre 2005, le conseil d'agglomération doit adopter les prévisions budgétaires pour l'exercice financier de l'an 2010;

ATTENDU QU'

un avis public à cet effet a été publié dans l'édition du 3 décembre 2009 du journal l'Information du Nord, conformément à l'article 474.3 de cette même *Loi*;

Il est proposé par Michel Charette, conseiller

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

Procès verbal de la
séance extraordinaire du 16 décembre 2009
Adoption du budget 2010
Page 1 sur 3

QUE le conseil d'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts accepte et adopte les prévisions budgétaires pour l'exercice financier de l'an 2010, telles que déposées par le trésorier, en date du 16 décembre 2009, pour l'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts.

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer les appropriations de surplus tel que prévu au budget 2010.

QUE le conseil décrète qu'un résumé du budget sera publié dans le journal local « L'information du Nord ».

ADOPTÉE

AG2009-12-017

Adoption du programme triennal d'immobilisations pour l'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts - Exercices financiers - 2010-2011-2012

ATTENDU QU'

en vertu de *l'article 474 de la Loi des Cités et Ville* et du *décret 1059*, du 9 novembre 2005, le conseil d'agglomération doit adopter un programme triennal des dépenses en immobilisations pour les exercices financiers 2010-2011-2012;

ATTENDU QU'

un avis public à cet effet a été publié dans l'édition du 3 décembre 2009 du journal, conformément à l'article 474.3 de cette même *Loi*;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Yvan Chen, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil d'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts accepte et adopte le programme triennal des dépenses en immobilisations pour les exercices financiers 2010-2011-2012, tel que déposé par le trésorier en date du 16 décembre 2009.

QUE le conseil décrète qu'un résumé du programme triennal des dépenses en immobilisation sera publié dans le journal local « L'information du Nord ».

ADOPTÉE

AG2009-12-018

Adoption du règlement numéro 2010-AG-024 imposant des taxes, tarifs et compensations sur le territoire de l'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts pour l'année 2010

ATTENDU QUE

le conseil d'agglomération peut, en vertu de la *Loi sur les cités et villes*, de la *Loi sur la fiscalité municipale* et de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (LRQ, chapitre E-20.-001), imposer et prélever annuellement des taxes, tarifs et compensations pour payer les dépenses d'administration, les améliorations, les obligations et les emprunts contractés pour l'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts;

ATTENDU QUE

le décret 1059-2005 du 9 novembre 2005, prévoit des dispositions spécifiques pour l'imposition des taxes, tarifs et compensations;

ATTENDU QU'

avis de motion a été donné lors de la séance spéciale du 15 décembre 2009;

Il est proposé par Sylvain Marinier, conseiller

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil d'agglomération de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts adopte le règlement numéro 2010-AG-024 imposant des taxes, tarifs et compensations sur le territoire de l'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts pour l'année 2010.

ADOPTÉE

Période de questions portant exclusivement sur l'ordre du jour

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée sans autre formalité.

Le maire, Denis Chalifoux

Le greffier, Benoit Fugère